

Armentières

La métamorphose

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 27 septembre 2018
Convocation du : 19 septembre 2018
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le 27 septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : M. MONPAYS, Mme DE PARIS, M. MARIE, M. QUESTE, Mme DUBREU, M. DERONNE, Mme LE GALLIC, M. MERTEN, Mme LORIDAN, Mme LEBLEU, Mme LE DUFF, Mme TURBIEZ. M. BAILLEUL, Mme CASIER, M. VYTHELINGUM, M. CATTOIRE, M. DUPONT, Mme HAMIDOU-DUCATEL, Mme CASSAN, M. DERUYTER, M. THIRION, M. PLOUY, Mme VANDERWEGEN, Mme VERWAERDE. M. GRENIER .

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Mme COBBAERT, Mme LE BIHAN, Mme CHAFIK, M. AGNOLETTI, Mme BRICE, M. AIT EL HAJ, Mme PYNSON ont délégué respectivement pour les représenter M. HAESBROECK, M. MONPAYS, Mme DE PARIS, M. MARIE, M. DERUYTER, M. QUESTE, Mme LE GALLIC, conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : Mme GRUSON, M. MONVOISIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DUPONT

DE18.135

PERSONNEL COMMUNAL
CREATION DE POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS
EMPLOI COMPETENCES

Autorisation - Approbation

380

La circulaire du 11 janvier 2018 définit le Parcours Emploi Compétences (PEC) et le Fonds d'inclusion en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Ce nouveau dispositif a pour objet l'insertion professionnelle des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du Parcours Emploi Compétences repose sur le tryptique emploi – formation – accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce service qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'État à hauteur de 45 %, sur la base d'une durée hebdomadaire de travail de 20 heures.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20h au minimum par semaine.

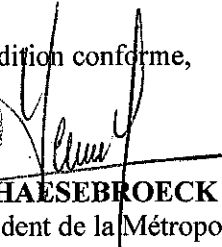
La durée des contrats est de 12 mois, la durée de l'aide initiale ne devant toutefois pas être inférieure à 9 mois.

Par ailleurs, les renouvellements ne doivent pas être automatiques mais conditionnés à l'évaluation, par le prescripteur, de son utilité pour le bénéficiaire et autorisés sous réserve du respect des engagements de l'employeur. La durée totale du contrat est limitée à 24 mois, sauf cas dérogatoires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la création de 6 postes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences affectés au sein des services municipaux, autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dispositif et à solliciter les financements prévus par le dispositif et toute subvention complémentaire éventuelle.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

En expédition conforme,

Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille